

(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page **1/8**

Version 1/2021

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

Identification de produit : Diamur Silicone J900

Numéro d'enregistrement (REACH) : n/a

Emploi de la substance / de la préparation : mastic d'étanchéité

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : professionnelles ou industrielles.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

DIAMUR NV Zwarteweg 47, Kade 367 2030 Anvers Belgique

Tel.: +32(0)3/544 15 20 Fax: +32(0)3/544 15 27 E-mail: info@diamur.be

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison : +32(0)70 245 245

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classement selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Non classé.

Eléments d'étiquetage (CLP)

EUH210 : fiche de données de sécurité disponible sur demande.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H319: Provoque une grave irritation des yeux.

Autres risques

Le contenu de cette préparation ne répond pas aux critères de classification PBT ou VPvB.



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page 2/8

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélange

Description: mélange à base de 2-pentanone, O,O',O"-(méthylsilylidyn) trioxim.

Identification de produit :

(n° CAS) 37859-55-5 (CE n°) 484-460-1 (REACH-No) 01-2120004323-76

%: ≥ 1 – < 5

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008(CLP) : toxicité aiguë (oral), H302 Irritation des yejx 2, H319.

4 Premiers secours

Description des mesures de premiers secours

Informations générales : en case de malaise, consultez un médecin.

Après un contact oculaire : par mesure de précaution, rincez les yeux à l'eau. Enlevez vos lentilles de contact, si possible. Continuez à rincer. Si l'irritation persiste, consultez un ophtalmologue.

Après contact avec la peau : Rincez la peau avec de l'eau ou prenez une douche. En cas d'irritation cutanée, consultez un médecin.

Après inhalation: Déplacez la personne à l'air libre et assurez-vous qu'elle peut respirer facilement. Si la respiration est difficile, consultez un médecin/service médical.

Après avoir avalé : Rincez la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Indication des soins immédiats et des traitements spéciaux nécessaires :

Traitement symptomatique.



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page 3/8

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : eau en aérosol. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction inadaptés : aucun connu.

Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : formation possible de fumées toxiques.

Conseils pour les pompiers :

Protection pendant la lutte contre l'incendie : n'intervenez pas sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel non urgentiste : procédures d'urgence : ventiler la zone contaminée. Pour les services d'urgence : équipement de protection ;: n'intervenez pas sans un équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, voir la SECTION 8, « contrôles de l'exposition/protection individuelle ».

Précautions environnementales :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Méthodes de nettoyage : ramassez le déversement dans des récipients fermables. Nettoyez les surfaces contaminées avec beaucoup d'eau. Nettoyez les vêtements et l'équipement après les avoir manipulés.

Autres informations : transporter les déchets ou les résidus solides dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Référence à d'autres sections :

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination.

7 Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange :

Veillez à ce que le lieu de travail soit bien ventilé. Portez un équipement de protection individuelle.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé ce produit.



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page **4/8**

Les conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités éventuelles :

Conserver dans un endroit sec, à conserver à température ambiante. Conserver dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Durée maximale de stockage : 12 mois. Matériau d'emballage : matière synthétique.

Utilisation finale spécifique :

Aucune information pertinente n'est disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures de contrôle de l'exposition

Veillez à une bonne ventilation sur le lieu de travail.

Protection des mains :

Gants de protection en PVC

Protection des yeux et du visage:

Des lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire approprié.

Limitation et contrôle d'exposition environnementale :

Ne pas déverser le produit dans l'environnement.



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page 5/8

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Données générales :

État physique :

Aspect du produit : consistance pâteuse

Couleur: variable Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: aucune donnée disponible Valeur du pH: aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle) : aucune donnée disponible

Point de fusion : non applicable

Point de congélation : aucune donnée disponible Point d'ébullition : aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 100°C

Température d'auto-inflammation : aucune donnée disponible Température de décomposition : aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz): non applicable

Pression de vapeur : aucune donnée disponible Densité de vapeur relative à 20°C : aucune donnée disponible Densité relative : aucune donnée disponible

Masse volumique: 1,02 kg/ml

Solubilité: aucune donnée disponible Log Pow: aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : aucune donnée disponible aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Propriétés explosives: aucune donnée disponible

Propriétés oxydantes : aucune donnée disponible Limites d'explosivité : aucune donnée disponible

Autres informations:

Teneur en COV: 0,009 - 0,135% (0.092 g/I - 1.374 g/I)



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page **6/8**

10 Stabilité et réactivité

Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Réactivité:

Le produit est non réactif dans de conditions normales.

Stabilité chimique :

Stable en conditions normales.

Réactions potentiellement dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter :

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir SECTION 7).

Matériaux incompatibles :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux ne sera généré dans des conditions normales de stockage et de manutention.

11 Informations toxicologiques

Informations sur les substances toxicologiques :

2-pentanon,O,O',O"- (méthylsilylidyn)trioxim (37859-55-5)		
LD50 oral rat 1234 mg/kg (OECD 425 (Acute Oral	1234 mg/kg (OECD 425 (Acute Oral	
Toxicity: Up-and-Down Procédure))	Toxicity: Up-and-Down	
	Procedure))	
LD50 dermaal rat	> 1782 (EU B.3 (Acute Toxicity Dermal))	

Toxicité aiguë	Non classé
Corrosion/irritation de la peau	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation des yeux	Non classé.
Sensibilisation respiratoire/ cutanée	Non classé
Mutagénicité des cellules germinales	Non classé
Cancérogène	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
STOT sur une seule exposition	Non classé
STOT sur l'exposition répétée	Non classé
Danger par inhalation	Non classé



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page 7/8

2-pentanon,O,O',O"- (méthylsilylidyn)trioxim (37859-55-5)		
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	15 mg/kg poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined	
	Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction /	
	Developmental Toxicity Screening Test)	

12 Informations écologiques

Toxicité:

Écologie – généralités : le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et n'a pas d'effet néfaste à long terme sur l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë, à court terme : non classé.

Toxicité aquatique chronique, à long terme : non classé.

2-pentanon,O,O',O"- (methylsilylidyn)trioxim (37859-55-5)		
LC50 poissons	> 113 mg/l (OECD203; Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss; 96h)	
1		
EC50 Daphnia 1	> 113 mg/l (OECD202; Test organisms (species): Daphnia Magna; 48h)	
ErC50 (algen)	88 mg/l (OECD201; Test organisms (species): Pseudokirchneriella	
, , ,	subcapitata; 72h)	

Persistance et dégradabilité :

2-pentanon,O,O',O"- (méthylsilylidyn)trioxim (37859-55-5)	
biodégradation	biodégradation 1 % (OECD 301B (CO2 Evolution Test); 28d)

Bioaccumulation:

2-pentanon,O,O',O"- (méthylsilylidyn)trioxim (37859-55-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,25
Bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.

Mobilité dans le sol :

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Résultats de l'évaluation du PTB et du vPvB :

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Autres effets négatifs :

Aucune information supplémentaire n'est disponible



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page 8/8

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets :

Législation régionale (déchets) : déchets non dangereux.

Méthodes d'élimination : Éliminer conformément aux directives de tri d'un organisme de collecte agrée.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : ne pas rejeter dans les égouts ou dans l'environnement.

Écologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code EURAL : 08 04 10 – déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 15 01 02 – emballages en matières plastiques.

Suisse – recommandations : Réflexion basée sur l'ordonnance technique sur les déchets (OTD), l'ordonnance sur le transport des déchets (OTD) et l'ordonnance du DETEC sur les listes pour le transport des déchets (LVD).

14 Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de l'ADR/RID/IMDG/IATA/ADN.

Numéro ONU : non applicable.

Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG IATA, RID : non applicable.

Désignation officielle de transport selon le règlement type des ONU : ADR, ADN, IMDG, RID, IATA : non applicable.

Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA, ADN, RID: non applicable.

Dangers environnementaux : non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC : non applicable.



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page **9/8**

15 Informations réglementaires

Les réglementations et la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Règlements de l'UE:

	1.09.0	
Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) :		
Code de référence	Applicable à	Description
3 (b)	2-pentanon, O, O', O"- (méthylsilylidyn) trioxim	Substances ou mélanges répondant aux critères d'une des classes ou catégories de danger suivantes conformément à l'annexe I du règlement (CE) 1272/2008 : les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 les effets autres que les effets narcotiques et stupéfiants, 3.9 et 3.10.

Ne contient aucune substance de la liste candidate de REACH ≥ 0.1 % / SCL.

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance relevant du règlement (UE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. Ne contient pas de substance(s) couvert(s) par le règlement (UE) n° 2019/1021 DU Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Teneur en COV: 0,009 - 0,135 % (0.092 g/l - 1.374 g/l)

Réglementations nationales :

<u>Allemagne</u>

Restrictions des activités professionnelles : Respectez les restrictions concernant la loi sur la protection des mères qui travaillent (MuSchG). Respectez les restrictions concernant la loi pour la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WBK) : WBK 3, extrêmement dangereux pour l'eau (Classification selon AwSV, annexe 1)

Résolution des incidents dangereux (12. BlmSchV) : Non couvert par la résolution des incidents dangereux (12. BlmSchV)

Les Pays-Bas

Liste SZW des substances cancérogènes : Aucun des composants n'est présent

Liste SZW des substances mutagènes : Aucun des composants n'est présent

Liste non limitative de substances toxiques pour la reproduction - Allaitement : Aucun des composants n'est présent

Liste non limitative de substances toxiques pour la reproduction - Fertilité : Aucun des composants présents

Liste non limitative de substances toxiques pour la reproduction - Développement : Aucun des ingrédients n'est présent.



(selon 1907/2006 EG (REACH) avec le règlement additionnel (UE) 2015/830 SDS réf. 60804gb)

Page **10/8**

Danemark

Réglementation nationale danoise : les femmes enceintes ou allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci.

Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

16 Autres informations

Source des données :

Aucune donnée disponible.

Autres informations:

Aucune.